

PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 09 octobre 2018

De 17h30 à 19h30

Nombre de membres présents : 18 Quorum : 13
Membres absents excusés : 0
Membres absents : 6
Membre invité, à titre consultatif : 0

PRESENTS :

Mme BERNON, Mme THERY, Mme DUPIOL, Mme MARZAT, M. ALLAIS, Mme DAVOINE, Mme BISCH, Mme LATEYRON, Mme GATINEAU, M. NIZAN, M. DULON, Mme BOISSEAU, Mme BAILY-GIBSON, Mme LURINE, Mlle DUBEDAT et Mlle RENELEAU.

ABSENTS :

M. FEDIEU, Mme TOURENNE, Mme LAVERGNE, Mme BACCIALONE, M. MICHELETTI Mme NOEL, Mme BODIN (remplacée par Mme BLASCO), Mme BÜRK (remplacée par Mme REINKE).

Présidente:

Madame BERNON Patricia, Principale

Secrétaires :

Madame BOISSEAU et Monsieur DULON

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Madame La Principale à 17h35.

Madame Bernon installe les secrétaires de séance. Madame Boisseau et Monsieur Dulon sont volontaires. Le CA valide cette proposition. Il y a 18 votants.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Bernon présente l'Ordre Du Jour.

On procède au vote et l'Ordre du Jour est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.2 ADOPTION DU PV DU CA N°7 du 5 juillet 2018

Madame Bernon demande s'il y a des modifications à apporter au PV du CA n°7.

Aucune demande de modification n'est demandée.

Madame Boisseau s'interroge sur l'absence dans l'ordre du jour de vote concernant la participation financière des familles aux voyages, initialement prévue. Madame Bernon explique que le collège a dû passer par la procédure des Marchés Publics et qu'il n'a pour l'instant aucune visibilité sur le montant réel de ces voyages qui dépendra des réponses déposées par les prestataires. Le vote est donc reporté. Elle précise par ailleurs que le séjour à Denver est annulé suite à divers problèmes apparus sur place (visas, chef d'établissement qui a changé...). Un séjour à Dublin est prévu à la place de celui de Denver. Le montant maximum demandé aux familles ne peut pas être fixé pour l'instant.

Madame Bernon fait procéder au vote. Le PV du CA n°7 est adopté à l'unanimité.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1.3 BILAN DE RENTREE 2018

Madame Bernon présente le bilan de rentrée :

Un conseil pédagogique s'est tenu la veille du CA. Il y a actuellement 551 élèves et 2 nouveaux sont prévus en janvier 2019.

Nous avons :

- 120 élèves en 3^{ème}, pour 5 classes (classes allégées à 24-25 élèves)

- 141 élèves en 4^{ème}, pour 5 classes (soit entre 27 et 29 élèves par classe)
- 142 élèves en 5^{ème} pour 5 classes (soit entre 28 et 29 élèves par classe)
- 148 élèves en 6^{ème} pour 6 classes (soit entre 24 et 26 élèves par classe)

Une baisse d'effectif est à prévoir pour la prochaine rentrée au vu des effectifs actuels des CM2. Les effectifs remonteront les années suivantes.

1. 4 DON DE LA PEEP

A/ Don de la PEEP qui verse 498€ pour le projet musical de Madame Renaud. Madame Lurine demande à être prévenue le plus tôt possible pour le financement (les associations fonctionnent en année scolaire). Autre demande de la Peep : que les instruments achetés servent à toutes les classes du collège.

Madame Bernon fait procéder au vote du don de la PEEP pour le projet musical de Madame Renaud:

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

1. 5 CONVENTIONS

Il s'agit de renouvellements et de nouvelles conventions.

A/ Renouvellement de la CONVENTION TRIPARTITE DE RESTAURATION

Suite aux rencontres avec le collège d'Hourtin et le Département de la Gironde, une nouvelle convention est établie (plus de choix d'entrées et de desserts), en conformité avec l'évolution de la législation.

Les PAI sont mis en avant (il y en a 5 au collège) dans cette convention. Une réunion aura lieu le mercredi 10 octobre à Hourtin avec l'infirmière à ce sujet.

Divers condiments (sel, poivre etc...) ont été mis à disposition pour le collège.

Pour ouvrir la future cuisine, il faudrait 100m² de plus. Plusieurs projets sont à l'étude. Une ouverture est possible à la rentrée 2020. Les marchés publics restent à lancer.

Il a été demandé à Hourtin de pouvoir avoir les menus huit jours à l'avance (demande validée par le département).

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le renouvellement de la convention tripartite de restauration. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Divers avis divergents sont émis par les membres du CA concernant l'évolution de la qualité des menus. Il est évoqué le problème des élèves qui ne mangent pas et que l'on doit aller chercher dans la cour. Cela concerne tous les niveaux, quel que soit le sexe de l'élève. Cela demande un travail de pointage de la part des personnels (pointer les élèves passés, déduire les absents). La situation est revenue à la normale après ces vérifications.

B/ Renouvellement de la CONVENTION TRIPARTITE D'UTILISATION DES LOCAUX

Cette convention lie le collège, le département et la municipalité de Lacanau et permet à celle-ci d'utiliser les locaux du collège chaque jeudi de 17h à 18h30 (aide aux devoirs encadré par les personnels du Pôle de l'Aiguillonne).

Madame Bernon fait procéder au vote concernant le renouvellement de la convention tripartite d'utilisation des locaux. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

C/ Nouvelle CONVENTION TRIPARTITE POUR L'UTILISATION DU MUR D'ESCALADE

Cette convention lie le collège, le département et la municipalité de Lacanau et permet au collège d'utiliser gratuitement le mur d'escalade installé dans le gymnase.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant la convention permettant la mise à disposition gratuite du mur d'escalade pour les élèves du collège. Cette convention est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

D/ Nouvelle CONVENTION BIA

Mise en place cette année du Brevet d'Initiation Aéronautique avec le partenariat de l'Aéroclub du Médoc à Saint-Laurent-Médoc. Il a été décidé de ne sélectionner que des élèves de 3^{ème}, l'examen étant très complexe, surtout pour des collégiens. Le nombre d'élèves est réduit à 8, au vu des places disponibles dans le minibus utilisé pour le transport (3 déplacements sont prévus à l'aérodrome). Il y aura 40h de cours, les lundis et mardis (de 13h à 14h). L'examen final se déroulera aux alentours du 20 mai. Messieurs Allais et Micheletti, diplômés, assureront la formation. Le montant de la licence est de 83€ (assurance), tout le reste est gratuit. Les critères de sélection sont les résultats scolaires (spécialement les mathématiques et les sciences), la motivation et le comportement. Il y a eu une vingtaine de demandes.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant la convention BIA. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

E/ CONVENTION DE PRET MATERIEL ET LOGICIELS INFORMATIQUES POUR UN ELEVE HANDICAPE (reconnaissance MDPH).

PC portable, scanner et 4 logiciels pour un montant total de 1 237,92€:

- 760€ versés par l'Etat
- 477,92€ financés par le collège

Cette convention concerne l'année en cours. Le critère d'attribution est la reconnaissance MDPH au titre du handicap. Pour un PAP, c'est à la famille de fournir le matériel. Dès l'instant où la MDPH a fait une reconnaissance de handicap nous devons fournir le matériel nécessaire.

Madame Bernon fait procéder au vote concernant la convention de prêt de matériel et de logiciels. Celle-ci est adoptée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
18	18	0	0

Pas de questions diverses déposées, mais divers thèmes sont abordés en fin de CA :

Madame Boisseau demande si le bal du collège continuera, même en l'absence de Madame Poupard. Les niveaux retenus cette année seraient les sixièmes et les cinquièmes. Il faut trouver un professeur garant.

Information remise des diplômes du DNB : le samedi 1^{er} décembre, à 11h, à la salle des fêtes de Lacanau.

Il est rappelé que les élèves doivent conserver précieusement leur ASSR2.

Madame Théry indique que l'évaluation 6^{ème} se déroule actuellement, supervisée par Monsieur Allais. Il faut 1h05 pour chaque passation. Une présentation sera organisée ultérieurement, dans le cadre du cycle 3 (écoles, dasen, IEN). Les résultats seront communiqués aux familles.

Madame Boisseau indique que PRONOTE est fermé dans le sens Parents-Professeurs/Vie Scolaire, ce qui complique la communication entre les familles et le collège.

Information concernant les bus scolaires : les skates, vélos et autres trottinettes sont interdits dans les cars pour des raisons de sécurité, à chaque arrêt. Madame Lurine fait remarquer que rien n'est indiqué en ce sens sur le site de Transgironde. Différents transporteurs (Citram et Transgironde) interviennent et chacun a son règlement. Citram est le plus intransigeant.

Régimes : Le régime B n'autorise pas l'élève à sortir une heure pour revenir au collège (par exemple de 16h à 17h). Si l'enfant quitte le collège, il est sous la responsabilité de ses responsables légaux et ne peut pas reprendre le bus scolaire.

L'élève en régime A ne sort qu'avec une décharge de ses parents.

Madame Bernon clôt le CA à 18h20.

Le secrétaire	Le secrétaire	La Présidente
A. DULON	MH. BOISSEAU	P.BERNON